



# Les élus et le SAGE du Lignon du Velay



## Notice pratique

### Qu'est-ce qu'un SAGE et une CLE ?

Schéma  
d'Aménagement  
et de Gestion des  
Eaux



Commission  
Locale de  
l'Eau

**D'abord un territoire**, le SAGE c'est un périmètre bien défini et une unité de territoire : le bassin versant du Lignon.

C'est **ensuite un centre d'animation et de débat** avec la Commission Locale de l'Eau représentant les acteurs locaux.

**Enfin un document validé** servant de référence pour mettre en oeuvre la politique de l'eau au niveau local.

**Outil de planification de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques**, le SAGE est doté d'une portée juridique. Le SAGE vient préciser ou renforcer la réglementation existante.

Le contenu du SAGE **guidera les services de l'Etat** pour l'instruction des dossiers loi sur l'Eau et orientera leurs priorités de travail. Il **identifiera les actions et moyens à mettre en oeuvre** pour assurer l'équilibre durable entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Développement local, urbanisme, environnement, économie..., l'application du **SAGE approuvé** touchera de très nombreux aspects de la vie communale et intercommunale. **Les décisions** en matière d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, carte communale), de travaux concernant l'assainissement, l'eau potable ou les cours d'eau et zones humides devront **lui être compatibles**.

### Grandes étapes d'élaboration du SAGE :

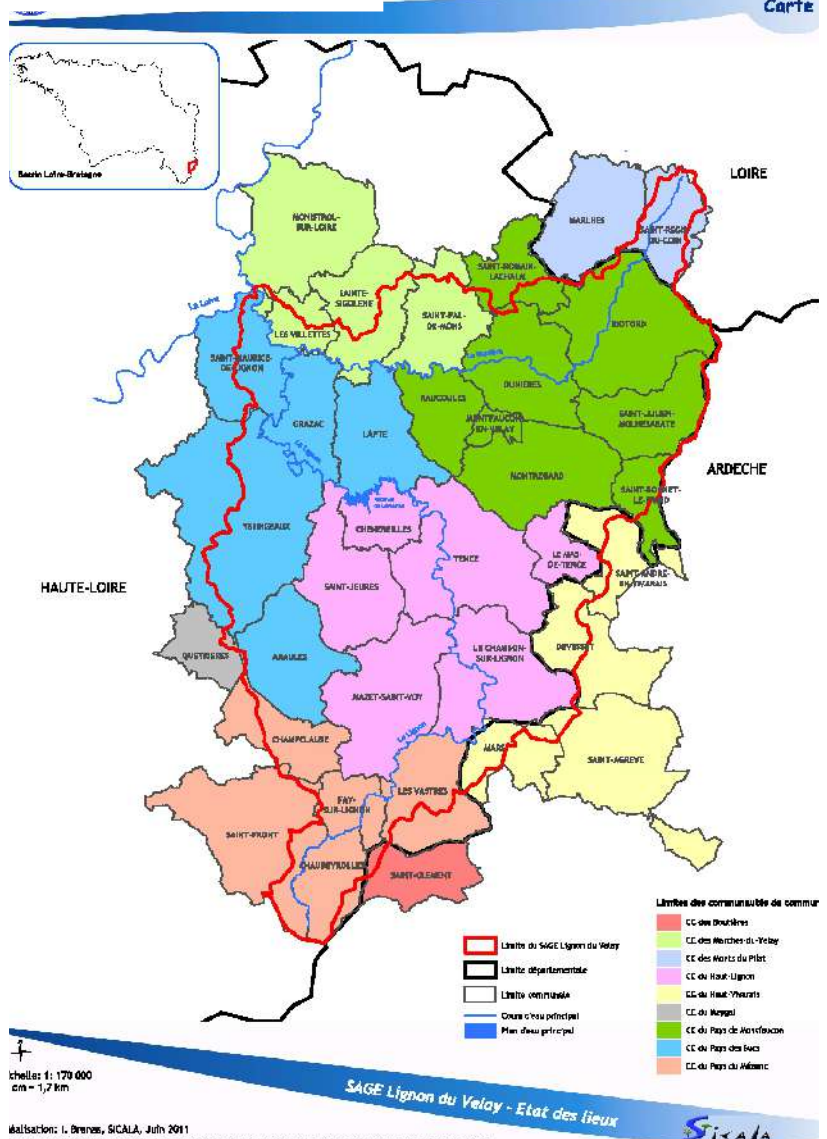
- État des lieux et diagnostic
- Tendances, scénarios et choix de la stratégie
- Rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du Règlement
- Evaluation environnementale
- Procédure de consultation (collectivités, service de l'état ... et enquête publique)
- Approbation par arrêté préfectoral

L'élaboration et le pilotage du SAGE est confiée à une **Commission Locale de l'Eau**, composée d'élus (la moitié), de représentants des usagers (agriculteurs, consommateurs, pêcheurs, industriels, producteurs d'hydroélectricité...) et des administrations.

**La plus-value des SAGE réside dans une appropriation des problématiques de l'eau par les acteurs locaux.**

Une fois le SAGE approuvé, la CLE sera régulièrement sollicitée pour donner son avis sur les projets liés à la gestion de l'eau.

### Bassin Versant du Lignon du Velay



### Contacts

Présidente de la CLE su SAGE Lignon du Velay : Nathalie ROUSSET

Animatrice du SAGE Lignon du Velay : Emilie DARNE  
[emilie.darne@sicalahauteloire.org](mailto:emilie.darne@sicalahauteloire.org)

SICALA Tence  
 Route d'Annonay  
 43 190 Tence

Tel : 04 71 65 49 49  
[www.sicalahauteloire.org](http://www.sicalahauteloire.org)



Établissement public de coopération  
 intercommunale



Communauté de Communes des Sucs





# Les élus et le SAGE du Lignon du Velay



## Notice pratique

### En pratique, comment fonctionne le SAGE Lignon du Velay ?

Le périmètre a été défini en octobre 2003 par arrêté préfectoral puis modifié en septembre 2012 pour intégrer 2 nouvelles communes.

Le territoire du SAGE comprend **36 communes** dont 29 de la Haute-Loire, 5 de l'Ardèche et 2 de la Loire. Il couvre une superficie de **708 km<sup>2</sup>**.

La Commission Locale de l'Eau a été créée en septembre 2004, la durée du mandat des membres de la CLE étant de 6 ans, elle a donc été renouvelée en décembre 2010 (outre les modifications lorsqu'un membre perd les fonctions pour lesquelles il a été élu).



Barrage de Lavalette

#### Commission Locale de l'Eau

48 membres

Elle est composée de 24 élus représentants des collectivités locales, 12 représentants des usagers, 12 représentants de l'Etat et de ses organismes publics.

#### Bureau de la CLE

13 membres

Le bureau de la CLE est désigné par la CLE. Il prépare les dossiers et ordres du jour des réunions de la CLE et participe au pilotage des études.

#### Commissions thématiques

Membres de la CLE et/ou personnes volontaires

Groupes de travail créés en associant plus largement les élus et personnes ayant une activité sur le territoire, afin de partager les expériences et difficultés locales et faire des propositions sur les différents enjeux.

4 commissions : *Zones humides et têtes de Bassin Versant / Fonctionnalités écologiques des rivières et espèces invasives / Ressource qualitative / Ressource Quantitative*

#### Cellule technique

1 animatrice

L'animation du SAGE est portée par le SICALA de Haute-Loire. Le rôle de l'animatrice est d'assurer l'animation et le secrétariat de la CLE, d'accompagner et coordonner les actions locales, de communiquer et sensibiliser, de centraliser les ressources liées au SAGE.

Les étapes suivantes d'élaboration du SAGE Lignon du Velay ont été validées par la CLE :

- **État des lieux de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages**, 27 avril 2012
- **Diagnostic environnemental et analyse socio-économique**, 22 mai 2013
- **Scénario Tendanciel**, 30 septembre 2013

Pour 2014, les scénarios contrastés sont en cours de construction, ainsi qu'une étude de la ressource en eau et des besoins du bassin, afin de préparer le choix de la stratégie.

### Quels sont les enjeux autour de l'eau sur le territoire du SAGE ?

Le Lignon du Velay traverse un territoire dont l'activité économique est fragile. **6 enjeux** ont été définis lors du diagnostic du SAGE avec une préoccupation transversale de prendre en compte la **dimension socio-économique** du territoire afin de **maintenir et développer durablement les activités économiques locales**.

◆ **Protéger et mieux gérer la ressource en eau.** Afin de satisfaire durablement les usages de l'eau, tout en tenant compte des besoins des milieux, le SAGE doit poser les bases de la sécurisation de l'alimentation en eau potable, de la non dégradation de la qualité de l'eau mais aussi de son partage.

◆ **Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant.** Les petits cours d'eau et les zones humides sont omniprésents sur ce territoire et d'une grande richesse patrimoniale (espèces rares, paysage et cadre de vie) et fonctionnelle (soutien d'étiage). Il est donc essentiel de mieux connaître ces milieux, de les préserver des aménagements futurs et de les valoriser avec une gestion adaptée.

◆ **Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau.** Si les programmes de restauration menés depuis plusieurs années sur certaines parties du bassin améliorent cette fonctionnalité, il reste encore des actions à planifier : amélioration de la qualité de l'eau des rivières, amélioration de la continuité écologique, restauration de la ripisylve et des berges....



Lignon au Chambon/Lignon

◆ **Lutter contre le développement des espèces invasives.** Les risques de prolifération de ces espèces, essentiellement Renouée du Japon et Ecrevisses américaines, sont insuffisamment connus. Un accompagnement est nécessaire pour mieux les maîtriser et les limiter.

◆ **Favoriser la concertation, la communication et la sensibilisation.** Ces points constituent un pilier transversal du SAGE afin de garantir une bonne appropriation des problématiques de l'eau et la réussite des actions.

◆ **Valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau.** Il s'agit d'intégrer dans l'animation de la procédure les différents retours d'expériences et la promotion des pratiques et usages respectueux de l'environnement.

## Contacts

Présidente de la CLE su SAGE Lignon du Velay : Nathalie ROUSSET

Animatrice du SAGE Lignon du Velay : Emilie DARNE  
emilie.darne@sicalahauteloire.org

SICALA Tence  
Route d'Annonay  
43 190 Tence

Tel : 04 71 65 49 49  
www.sicalahauteloire.org

